



EMMERIN... mon village

L'info qui coule de source !



RAPPELS CIVILITE : LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

CHIEN SANS LAISSE et DEJECTIONS CANINES



Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de laisser divaguer les chiens. Pour les chiens particulièrement agressifs de catégorie 1, le port de muselière est obligatoire. Tous les chiens doivent être pourvus d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée ou tout procédé agréé par le ministère de l'agriculture).

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections.

Il doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince...) pour les ramasser. Des sachets spéciaux « toutoune » sont gratuitement mis à la disposition des emmerinois en mairie ou dans les distributeurs installés dans la commune.

POLLUTION VISUELLE : LES POUBELLES

- Les récipients de collecte seront placés par les habitants, dans le respect de ce qui suit, en bordure de la voie carrossable ouverte à la circulation publique la plus proche de leur domicile ou, à défaut, à une distance inférieure ou égale à 15 mètres d'un point normal de passage du véhicule de collecte.
- Les récipients de collecte doivent être sortis fermés, au plus tôt :
La veille au soir à 19 h 00, lorsque l'heure de collecte est antérieure à 9 h 00 le lendemain matin et le jour même quand le ramassage a lieu après 12h00.
- En dehors des périodes de collectes il est strictement interdit de laisser les récipients de collecte (poubelles) sur les trottoirs afin de laisser le passage libre aux piétons, sauf en cas d'impossibilité avérée.



STATIONNEMENT GENANT SUR LES PLACES PMR

Les droits au stationnement avec la CMI S (Carte Mobilité Inclusion Stationnement)

La mobilité de nombreuses personnes handicapées ou à mobilité réduite passe par la nécessité de pouvoir stationner au plus près de leur lieu d'habitation et de leur lieu de destination. Ainsi le droit à la mobilité est aussi un droit à stationner.

La loi prévoit:

d'une part, la possibilité de stationner gratuitement sur l'ensemble des places de stationnement sur voirie pour les détenteurs d'une des deux cartes de stationnement (Carte Mobilité et Inclusion mention Stationnement dite CMI S et la carte Européenne de stationnement).

Enfin, la loi encadre également les conditions de stationnement des personnes handicapées et des PMR dans les parkings publics, y compris dans les copropriétés.

Les places ne sont pas nominatives.



LUTTE CONTRE LE LOGEMENT INDIGNE

L'insalubrité

Un logement est considéré « insalubre » s'il présente un danger pour la santé des occupants, ou des voisins, par la dégradation de sa structure (murs, planchers...), de son étanchéité (humidité, fuites, isolation...), de son équipement électrique et/ou gaz dangereux (risque d'incendie...).

Le constat des désordres

Si un logement présente de tels problèmes, ils doivent être signalés au propriétaire et/ou à la Mairie.

Si vous êtes locataire ou témoin d'une situation d'habitat indigne, vous pouvez la signaler au guichet unique départemental dédié aux signalements habitat dégradé : shd59@arshdf.fr

Lors du conseil municipal du 29 Septembre dernier, Mme le Maire a été autorisée à signer le renouvellement de la convention de services avec la Métropole Européenne de Lille (M.E.L.) pour la mise en œuvre des outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans pour les deux dispositifs suivants :

- L'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML)
- La Déclaration de Mise en Location (DML) qui intervient après la signature du bail



EVENEMENTS A VENIR

BOURSE AUX JOUETS

LE DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2025
DE 9H00 à 12H00



Salle ESPACE ETOILE
BERNARD ANDRE

Réservée aux Emmerinois ; 2 euros la table
Inscriptions en Mairie avant le 19 novembre





EMMERIN

LOTO

Dimanche 9 novembre

Organisé par FCE

Salle Espace Étoile

Ouverture des portes 13h00 - Début des jeux 15h00

Loto de 6 séries SPÉCIAL BON D'ACHATS Plus jeux intermédiaires.
À gagner : une tablette et une trottinette électrique

	1 ligne	2 lignes	Carton plein
1 série	20 €	30 €	50 €
2 séries	20 €	30 €	60 €
3 séries	20 €	30 €	70 €
4 séries	20 €	30 €	80 €
5 séries	30 €	40 €	100 €
6 séries	30 €	40 €	500 €

3 grilles 6€
6 grilles 12€
9 grilles 15€
15 grilles 20€



• Restauration sur place.
• Réservations possible au : **06 89 03 53 06**
06 19 40 26 67


Paiement par carte bancaire possible

Ne pas jeter sur la voie publique

I.P.N.S.

LA ROUTE DU LOUVRE



DIMANCHE 10 MAI 2026



www.laroutedulouvre.fr

ORGANISÉE PAR



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE



Région Hauts-de-France



Nord



MÉTROPOLE
EUROPEENNE DE LILLE



C'ALL
Comité d'arrondissement
LILLE-ST-MAURICE



LOUVRE
Lens



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS-DE-FRANCE



AG2R LA MONDIALE



ENEDIS



Nike



Sedis



Ville de
Lens



BFM
GRAND
LILLE



ANDROS
SPORT



S'Yonne



Maisons & Cîtes



eaux



TADAO



TER
HAUTS-DE-FRANCE



transdev
mobilité durable

20 dossards gratuits pour la route du Louvre édition 2026 (5km, 10km ou le marathon) sont disponibles pour les emmerinois dès aujourd'hui sur inscription en Mairie (nom/ prénom/ mail/ numéro de téléphone) ou par mail à n.flament@ville-emmerin.fr

La clôture des inscriptions se fera le 1er mai 2026 (attention: premiers inscrits premiers servis)



VIE COMMUNALE

RETOUR SUR L'OPERATION NETTOYONS LA NATURE

L'opération Nettoyons la Nature a eu lieu le samedi 27 septembre dernier. Sous un soleil radieux une vingtaine d'adultes et une quinzaine d'enfants ou ados ont participé au ramassage des déchets dans la ville et ses abords. La collecte a été moins importante que la fois précédente (mars 2025), mais reste toujours malgré tout impressionnante : plus de 300 kg de déchets ont été ramassés.

Un très grand merci à l'ensemble des participants et à ceux respectueux de l'environnement !

Petit rappel à tous:

Lorsque vous voyez une canette, une bouteille, du plastique... abandonné dans la rue, merci de le ramener à la poubelle le plus proche ou chez vous. La propreté du village, c'est l'affaire de tous !



LA KARNAVALCADE

la karnavalcade organisée dans le cadre de Lille 3000 Fiesta le 21 septembre par les membres de la Commission Extra-Municipale, les enfants de l'ALSH et du périscolaire, l'école de musique, l'Harmonie « la Nouvelle Concorde » et les élus a connu un vif succès. Plus de 300 personnes y ont participé.

Un défilé sur le thème « Emmerin Ville Gardienne de l'Eau », déclinant biodiversité, tri des déchets et préservation de l'eau, a été organisé avec une Batucada et la sortie de Zulma, notre géante. Un final à la fois théâtral et musical s'est déroulé au stade.



Pour Rappel
Mutuelle Just : 2ème Lundi
du mois (10/11)



Permanence de l'assistante
sociale 3ème jeudi du mois

N'oubliez pas
Dans la nuit du 25 au 26
Octobre,
à 03h du matin il sera 02h
Chouette on va pouvoir
dormir 1h de plus

Le bus de l'accès aux droits :
3ème vendredi du mois (21/11)
de 10h45 à 12h00 parking de
l'église
Gratuit et
sans rdv.

